

Trail cœur de Meine **(TCM)**

RÈGLEMENT 2025

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits aux trois épreuves du Trail Cœur de Meine (TCM), ainsi qu'à la randonnée cœur de meine (RCM).

S'agissant d'une épreuve sportive dont les parcours empruntent des chemins ou sentiers de plusieurs forêts, des traversées de routes, il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

II - GENERALITES

L'association Cœur de Meine organise le dimanche 4 mai 2025, la 4^{ème} édition du Trail Cœur de Meine (TCM) et Randonnée Cœur de Meine (RCM). Ces épreuves chronométrées sont ouvertes aux trailers sur les distances de 9,5 km (TCM 10) ; 14 km (TCM 14) et 30 km (TCM 30). Le nombre de participants est limité à 499 adultes sur toutes les courses confondues en 2025. Deux marches non chronométrées de 9,5 (RCM10) et 14 km (RCM 14) sont organisées en parallèle. Ces épreuves se dérouleront aux halles du village de Vannes-le-Chatel (54). Ce lieu est aussi le point de départ et d'arrivée de toutes les courses.

III – ORGANISATION

Le Trail Cœur de Meine est organisé par l'association Cœur de Meine.

Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées : TCM 30, TCM 14, TCM 10, RCM 10 et RCM 14

IV- PRESENTATION DES COURSES

Pour l'édition 2025, les caractéristiques des courses sont consultables sur le site internet support de l'inscription à l'événement : <https://www.Wanatime.fr/trail-coeur-de-meine>

Les distances et dénivelés des tracés y sont également présents. L'organisation attire l'attention des coureurs sur le fait que, selon les systèmes et les réglages utilisés, ces tracés pourront donner des résultats différents.

Conditions de participation

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être réalisée **avant le 2 mai 2025 à 18 h 00**; Les certificats ou attestation pourront être fournis le jour de l'épreuve. Si un concurrent n'est pas à même de présenter un dossier complet (inscription + justificatif) avant le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, l'organisation annulera purement et simplement sa participation sans possibilité de remboursement.

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

- Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :
TCM 10 : Cadets (U18), Juniors (JU), Espoirs (ES), Seniors (SE) et Masters (VE)
TCM 14 : Juniors (JU), Espoirs (ES), Seniors (SE) et Masters (VE)
TCM 30 : Espoirs (ES), Seniors (SE) et Masters (VE)

b) Justificatif médical:

- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'j'aime courir délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sport.gouv.fr/spip?page=sq-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- D'une attestation PPS : la FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course. Pour cette attestation n'avez pas besoin de fournir de certificat médical. Durée de validité du PPS égal à **3 mois** maximum.
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA.

c) Droit d'inscription :

Inscriptions sur internet avec paiement sécurisé par carte bancaire. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

Le droit d'inscription est de :

9€ pour le TCM 10 + frais d'inscription

14€ pour le TCM 14 + frais d'inscription

28 € pour le TCM 30 + frais d'inscription

5€ pour les marches (RCM 10 et RCM 14) à régler sur place le jour du départ

Les inscriptions aux trails sur place seront possibles moyennant une **majoration** des droits d'inscription de **3€** pour les TCM10 et TYCM14 et **4€** pour le TCM30.

d) Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions sur internet aura lieu le 2 mai 2024 avant 18 heures

Un seul site d'inscription: <https://www.Wanatime.fr/trail-coeur-de-meine>

e) Mineur

L'athlète mineur devra être en possession d'une autorisation parentale de participation, un formulaire type d'autorisation sera à disposition le jour J.

f) Engagement de chaque coureur

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.
- Je m'engage à respecter l'ensemble des zones urbaines et naturelles
- Et m'engage à jeter mes déchets dans les contenants prévus à cet effet.

G) Semi autonomie

- Les 3 épreuves du TCM sont des courses qui se déroulent en semi-autonomie. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...).
- Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.
- Ravitaillements légers : eau plate, cola, oranges, bananes
- Ravitaillements arrivée : ravitaillement léger (idem ci-dessus) + barres céréales ou énergétiques, cake, gâteaux, chocolat, biscuits salés, fromage, saucisson.
- Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé. (cf page 9). Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- L'assistance individuelle est uniquement autorisée 20 mètres avant et 20 mètres après les ravitaillements en dehors de ces zones elle est interdite, de même que l'accompagnement en course.

H) Horaires

Les horaires de départ des courses sont les suivants :

Départ 30 km (TCM 30) : 8h30

Départ marches (RCM10 et RMC 14) : 9h00

Départ 14 km (TCM 14) : 9h45

Départ 9,5 km (TCM 10) : 10h30

I) Matériel de sécurité

L'équipement requis est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails éditées par la FFA. Chaque coureur s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé pendant toute la durée de la course et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur. A tout moment des contrôles pourront être faits durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité ; en cas de refus de la part d'un coureur de se faire contrôler ou en cas de non-respect de la pénalité appliquée celui-ci se verra disqualifié.

Matériel recommandé

- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Veste imperméable coupe-vent en cas de mauvais temps
- Sifflet
- Une couverture de survie
- Les bâtons sont autorisés sur le TCM. Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

J) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

S'il est positionné à un autre endroit l'organisation décline toutes responsabilités en cas de non détection sur la ligne d'arrivée.

K) Retrait et remise des dossards

Les dossards seront à retirer le samedi 3 mai 2025 de 15h à 17h, à la mairie de Vannes-le-Chatel et le dimanche sur place de 7 h30 à 9h00.

Les inscriptions se dérouleront en 2 phases :

PHASE 1 : Inscriptions :

Les inscriptions se font en ligne à partir du site internet Wanatime (seul site web pour les inscriptions au TCDM).

Les paiements se font uniquement par carte bancaire à partir de la plateforme bancaire sécurisée par le biais du site: <https://www.Wanatime.fr/trail-coeur-de-meine>

NB : Toute inscription est ferme et définitive dès votre inscription et paiement. Chaque inscription est unique, de ce fait, le dossard est nominatif ainsi que sa puce.

PHASE 2 : Dépôt des justificatifs (Certificat / Licence) : Jusqu'au 2 mai 2025 à 18h 00 DEPOT EN LIGNE

Seuls les dossiers complets recevront leur dossard. Pour qu'un dossier soit complet, il faut que le Parcours Prévention Santé (PPS) ou la licence soient déposés sur le site internet de Wanatime. avant le 2 mai 2025 et validé par l'organisation.

L) Barrières horaires

Les barrières horaires indiquées ci-dessous sont données à titre indicatif, elles pourront être modifiées en cas de nécessité pour la sécurité des participants. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le jury d'épreuve.

- Le temps maximal du 30 km (TCM 27) , pour la totalité du parcours, est fixé à 4 heures 30 mn.
- Le temps maximal du 14 km (TCM 14), pour la totalité du parcours, est fixé à 2 heures 30 mn.
- Le temps maximal du 9,5 km (TCM 10), pour la totalité du parcours, est fixé à 2 heures.

Les barrières horaires sont impératives, la procédure sera non négociable. L'arrivée d'un coureur sur une barrière horaire hors délais implique sa disqualification. Le coin inférieur droit du dossard sera « découpé » par le chef de poste. Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, son dossard sera récupéré par le chef de poste et le coureur ne sera plus considéré comme un participant du TCM, il ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Toute personne manquant de respect aux bénévoles chargés de cette fonction sera interdite de course de manière définitive sur toutes les épreuves du TCM.

M) Rétractation

Selon le cas :

1 – Tout engagement est ferme et définitif. Chaque inscription est unique et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation. Seuls les coureurs munis d'un certificat médical précisant une inaptitude au trail pourront prétendre à un remboursement hormis les frais de la société Wanatime et sous réserve de la décision du comité technique du Trail Cœur de Meine. La demande doit être adressée impérativement à « trailcoeurdemeine@free.fr » avant le samedi 3 mai 2025 à 12h00.

N) ECHANGE DE DOSSARD / CHANGEMENT DE COURSE :

2/ ECHANGE DE DOSSARD :

Il n'est pas possible d'échanger votre dossard avec un proche ou autre.

3/ CHANGEMENT DE COURSE :

Le changement de course est possible uniquement s'il reste des places à la course concernée. Pour cela prévenir obligatoirement l'organisation par écrit via la page contact du site internet avant le **1^{er} mai 2025 à 18h** pour que nous puissions effectuer une nouvelle attribution de dossard. Aucun remboursement ne sera effectué. Pour toute demande de changement de course seul le coureur pourra expressément faire cette demande par écrit (via la page contact), toute demande faite par une autre personne que le coureur ne sera pas valable.

O) Abandon

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des signaleurs bénévoles situés sur le parcours et rendront obligatoirement leur dossard au PC arrivée de la course. Il sera mis hors course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

P) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Q) Assurances

- Responsabilité civile :
- L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile organisateur pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile organisateur garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance Abeille Assurance contrat n° 79301759, 23 avenue Stanislas 55200 Commercy.

- Assurance dommages corporels :
Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

R) Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA

- *Aide aux concurrents* :
Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualifiante.
- *Suiveurs* :
Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.
- *Bâtons* :
L'utilisation des bâtons télescopiques est autorisée.
- *Assistance* :
Aucune assistance n'est autorisée.
- *Chronométrage* :
Le chronométrage est assuré par la société WANATIME par transducteur électronique intégrés au dossard ;
Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent ;

S) Sécurité

Des postes de secours sont implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC course qui est implanté sur le site de départ/arrivée. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, en cas de nécessité. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») 112 .

T) JURY

Un Jury Officiel sera désigné. Son pouvoir de décision est sans appel. Le président du jury est le directeur de course, c'est lui qui prendra la décision définitive suite à la concertation.

U) REMISE DES PRIX

Sur l'ensemble des courses les TCM 10, TCM 14 et TCM 30, seront récompensés pour les trois premiers hommes et les trois premières femmes du scratch.

La remise des trophées s'effectuera à la halle de Vannes le Chatel à compter de 11h30
Classement scratch dès l'arrivée du/de la troisième

V) DROIT D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du TCM et RCM ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au TCM et RCM, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

W) LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

X) CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux courses du TCM se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation. Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.

Y) ACTIONS DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ CONTRE LE DOPAGE

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon les cas suivants :

MANQUEMENT AU RÈGLEMENT PÉNALISATION(*) – DISQUALIFICATION

- Jet de débris (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : pénalités de temps : 10 mn
 - Non respect des personnes (organisation ou coureurs) : disqualification immédiate
 - Non assistance à une personne en difficulté : disqualification immédiate
 - Dossard non visible Pénalités de temps : 10 mn
 - Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification immédiate (*)
- Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

V - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au jour de la course. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve

VI - APRES COURSE

Sanitaire

Des WC seront disponibles à l'intérieur de la salle des fêtes de Vannes le Chatel et à proximité de la Halle.

Classement

Les classements seront disponibles à l'issue des épreuves sur les sites web du Trail Cœur de Maine et de Wanatime.

VII - ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Les participants seront remboursés sur demandes à hauteur de 11% de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

RENSEIGNEMENTS - INFORMATIONS

Pour toutes informations concernant les courses vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante : trailcoeurdemeine@free.fr

Ou par téléphone (A mémoriser sur vos téléphone) :

Morgan Besrechel : 06 80 90 68 24

Pascal Cariou : 06 52 40 78 16

Patrice Curé (sécurité) : 06 74 01 43 19

Denis Vallance

Président de l'association Cœur de Meine

